

## Assemblée générale 2026 (exercice 2025)

Lundi 15 juin 2026 | 14h30 - 16h30

CISP KELLERMAN | 17 boulevard Kellerman | 75013 Paris

### Ordre du jour

#### Ouverture

Intervention de madame Marina FERRARI, ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

#### Rapports institutionnels

- [ [Résolution 1](#) ] Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 juin 2025
- [ [Résolution 2](#) ] Rapport moral du président.
- [ [Résolution 3](#) ] Rapport d'activité 2025 : présentation des actions, discussion et vote.

#### Rapport de gestion pour le compte de tiers

- **Les conventions de mandat** et le rôle du Fonjep en tant qu'organisme payeur pour le compte de l'État (DJEPVA, DGCS, DGCL/ANCT, ministère de la Culture) et de l'AFD.
- **Présentation des flux financiers redistribués** (subventions aux associations et indemnités de Volontariat de Solidarité Internationale)

#### Rapports financiers

- **Comptes annuels 2025** : présentation du compte de résultat et du bilan
- **Rapport du commissaire aux comptes**

#### Délibérations et vote des résolutions

- [ [Résolution 4](#) ] Approbation des comptes de l'exercice 2025
- [ [Résolution 5](#) ] Résolution spéciale : reclassement des fonds propres  
Proposition de vote du passage des fonds classés en « Fonds associatif sans droit de reprise » (9 307 031,3 millions fin 2025) vers des « Fonds propres avec droit de reprise ».
- [ [Résolution 6](#) ] Affectation du résultat de l'exercice 2025
- [ [Résolution 7](#) ] Quitus au conseil d'administration pour sa gestion de l'exercice 2025

## Orientations et gouvernance

- [ [Résolution 8](#)] **Adhésion 2027** : vote des nouvelles tranches et du montant des cotisations au 1er janvier 2027.
- [ [Résolution 9](#)] **Election du tiers sortant du collège associatif du conseil d'administration**  
Les représentants du collège associatif (personnes morales) sont élus par l'Assemblée générale ordinaire pour un mandat de trois ans, le Conseil étant renouvelable par tiers chaque année. Conformément aux dispositions statutaires, les candidatures doivent impérativement parvenir au Fonjep huit jours avant la tenue de l'Assemblée générale, **soit le 8 juin 2026 au plus tard**. [Merci de candidater via ce formulaire.](#)

Cette année, le tiers sortant est :

1. AVENIR ET JOIE – JEUNESSE OUVRIERE CHRETIENNE (JOC)
2. COMITE NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS (CNOSF)
3. CONFEDERATION NATIONALE DES FOYERS RURAUX (CNFR)
4. ÉCLAIREUSES ET ÉCLAIREURS DE FRANCE (EEDF)
5. FEDERATION UNIE DES AUBERGES DE JEUNESSE (FUAJ)
6. PEUPLE ET CULTURE (PEC)
7. E-GRAINE
8. KAWENI NOUVELLE AIRE

## Questions diverses